



Ville d'Ostwald
Eurométropole de Strasbourg

ARRETE MUNICIPAL RUE DES ARBRES
N° 100919AR212

Le Maire de la Commune d'Ostwald,

VU l'article 3, titre XI de la loi des 16 et 24 Août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

VU la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale ;

VU les dispositions du Code de la Route ;

VU la demande formulée par l'Entreprise EMCH-BERGER ;

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules durant les travaux ;

a r r ê t e :

Article 1er : Par suite de travaux de voirie et de signalisation rue des Arbres (tronçon entre les rues des Vosges et Sorbiers), le stationnement et la circulation seront réglementés du 30/09/2019 au 08/11/2019.

Article 2 : *La rue sera barrée, une déviation sera mise en place.*

Article 3 : Le stationnement sera interdit à tous véhicules dans la zone du chantier.

Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée du chantier huit jours avant le début des travaux. L'intervention de la Police, se fera uniquement en cas de constat sur place de la conformité de la signalisation, après appel du demandeur au 03.88.66.84.20 (Police Municipale) dès l'installation des panneaux.

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Transmis à :

- M. le Sous-Préfet chargé de Mission, chargé de l'Arrondissement de Strasbourg-Campagne ;
- M. VOLZ Ent. EMCH-BERGER 29, Rte de la Wantzenau 67800 Hoenheim ;
- M. le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald ;
- M. Mme les Responsables des services techniques et communication de la Ville d'Ostwald ;
- M. le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald.

Pour ampliation.

Le Maire,

Jean-Marie BEUTEL



Fait à OSTWALD, le 10.09.2019.

Le Maire,

signé

Jean-Marie BEUTEL